

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 64
Nombre de présents : 49
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 9

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT HUIT SEPTEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Kévin DAIN

OBJET

AFFAIRE N°2026_169_CC_34
Rapport annuel 2025 du service public de
prévention et de gestion des déchets
ménagers et assimilés

Nombre de votants : 55

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
22 septembre 2026

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
05/10/2026

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - M. Dominique APAYA-GADABAYA - M. Cédric BOYER -
Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien
GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Karine LEBON - Mme Alice MOREAU
CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M.
Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT
- Mme Marina PONGERARD SINGAINY - Mme Nila RADAKICHENIN - M. Eric
RENE - M. Edie SOPHIE - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier
FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - Mme
Marie Huguette VIDOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE -
Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Evane Nil AYDOGAR - Mme Mami BAMILI -
M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-
RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL -
Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM
- Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-
CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE
TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - M. Freddy BOYER -
Mme Huguette BELLO - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Thierry ROBERT - M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Karine AGATHE
FILAIN - Mme Jacqueline APAYA - Mme Manon VINCELOT - M. Olivier
HOARAU - M. Jean Yves LANGENIER - M. Tristan FLORIAN - Mme Pascaline
CHEREAU-NEMAZINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Cyrille MELCHIOR procuration à Mme Audrey CESAR - M. Seeven
RANGAMA-PETCHY procuration à Mme Alice MOREAU CLEMENTE - Mme
Bibi-Fatima ANLI procuration à Mme Isabelle ERUDEL - Mme Virginie SALLE
procuration à M. Kévin DAIN - Mme Eglantine VICTORINE procuration à Mme
Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Annick
LE TOULLEC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2026

AFFAIRE N°2026_169_CC_34 : RAPPORT ANNUEL 2025 DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le Président de séance expose :

Le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés mis en œuvre sur le Territoire de l'Ouest est assuré par les équipes internes de la Communauté d'agglomération et par différentes entreprises qui ont notamment en charge :

- la sensibilisation à la réduction des déchets ;
- la veille et la médiation environnementales ;
- la fourniture et la maintenance des contenants à déchets ;
- la collecte des différents flux de déchets (ordures résiduelles, emballages recyclables, encombrants, végétaux, déchets alimentaires, verre, dépôts sauvages, corbeilles, épaves...) ;
- la gestion des déchèteries et le vidage des bennes de déchets.

La communauté d'agglomération collabore avec le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers des microrégions Sud et Ouest de La Réunion, ILEVA. Ce syndicat mixte, créé en 2014, a récupéré la compétence « traitement des déchets ménagers » anciennement exercée par le Territoire de l'Ouest, la CIVIS et la CASUD. Les données relatives à la valorisation des déchets et le détail des coûts des installations de traitement sont élaborés par ILEVA qui les a formalisés dans leur rapport annuel 2025, validé par le comité syndical de juin 2026. Ce rapport est annexé au présent rapport annuel 2025 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

L'année 2025 a été marquée par les événements suivants :

- Gestion des déchets post-cyclonique du météore GARANCE qui a touché La Réunion fin février 2025 et engendré la collecte de 4 691 tonnes de déchets végétaux (+ 71 % par rapport à un mois d'été sans cyclone, soit 2 750 T) et de 1 185 tonnes d'encombrants (+ 53 % par rapport à un mois sans cyclone, soit 772 T) ;
- Renouvellement des marchés publics relatifs à l'acquisition et à la pose des Corbeilles de Propreté Urbaine, ainsi qu'à l'acquisition et la maintenance de Bornes d'Apport Volontaire en plastique et de potences pour l'accroche des bacs ;
- Implantation de 78 Points d'Apport Volontaire (PAV) pour les déchets alimentaires supplémentaires, composés d'abri-bacs et de bacs roulants, sur les 5 communes du Territoire, et sensibilisation des habitants des quartiers équipés ;
- Expérimentation de 11 composteurs grutables en complément des points d'apport volontaire de déchets alimentaires ;

- Poursuite du positionnement de 9 bornes aériennes de collecte (le verre et 3 pour la Collecte Sélective), suivi et suivi de l'expérimentation de l'apport volontaire en habitat collectif ;
- Mise en œuvre de l'application « TRIALI » pour la gratification du geste de tri ;
- Formation des trieurs et des ripeurs sur les règles de tri (en format « vis ma vie ») afin d'harmoniser le message et les pratiques ;
- Poursuite du déploiement de la Redevance Spéciale, débuté en mai 2023 : celui-ci s'est achevé pour les professionnels collectés 3 fois par semaine pour les Ordures Ménagères résiduelles et s'est poursuivi avec les professionnels collectés deux fois par semaine pour ce flux de déchets ;
- Évolution de la collecte préservante des encombrants encore valorisables, mise en place en 2024 par la société HCE, avec le passage à une collecte sur rendez-vous à domicile en août 2025 ; cette collecte favorise le réemploi, les objets et meubles étant réparés par EMMAUS Réunion ;
- Élaboration d'un schéma directeur pour les déchèteries du Territoire de l'Ouest (projets de 5 nouvelles déchèteries, modernisation des déchèteries existantes) ;
- Lancement d'un défi foyer zéro déchet ;
- Promotion renforcée de la réparation, notamment par la mise en place d'ateliers participatifs auprès des habitants ;
- Contractualisation avec de nouveaux éco-organismes (Cyclevia pour les huiles minérales ; EcoMaison et Valobat pour les articles de bricolage et de jardin), permettant d'augmenter le soutien financier de l'établissement via l'accueil de ces flux en déchèterie ;
- Tenue d'un séminaire pour dresser le bilan de la démarche de co-construction du plan d'actions de lutte contre l'errance animale du Territoire de l'Ouest ;
- Reconduction de l'appel à projets vers les écoles, avec le concours du Rectorat, ainsi que vers les associations de protection animale, pour soutenir des projets œuvrant à la lutte contre l'errance animale ;
- Poursuite des actions de sensibilisation et de répression relatives à l'errance animale ;
- Tenue de l'enquête publique et lancement des marchés de travaux relatifs au centre animalier.

L'année 2025 est marquée par une légère diminution de la production de déchets collectés (-2 % par rapport à 2024) avec 138 088 tonnes, dont 27 % à travers l'apport volontaire. Cela traduit néanmoins une augmentation de la production totale de déchets de 6 % par rapport à 2010 (année de référence).

Le coût de fonctionnement du service est de plus de 50,4 M€ en 2025, en hausse de 2,7 % par rapport à 2024, une hausse restée maîtrisée malgré le passage du cyclone Garance. En prenant en

considération les amortissements des investissements, le coût a (recettes déduites).

Avec une TEOM par habitant de l'ordre de 199 €, le taux de recouvrement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers est de l'ordre de 94 %. Ce taux reste stable par rapport à 2024, malgré la gestion post-Garance et le renouvellement des marchés de collecte intégrant la gestion des biodéchets. Pour rappel, il était de 85 % en 2022, avec un surcoût lié à la gestion des cyclones du début d'année 2022 et des indices de révision des contrats très défavorables.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et de son annexe dédiée aux données devant figurer dans le rapport annuel de la prévention et de la gestion des déchets ménagers et assimilés, les éléments détaillés sont présentés dans le rapport en annexe.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 17/09/2026.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 03/09/2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE du rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la communauté d'agglomération du Territoire de l'Ouest pour l'année 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président